

CONSIGNE DE NAVIGABILITE ULM

définie par la **DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE**

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.

DYN'AERO

ULM MCR

Empennage (ATA 55)

1. MATERIEL CONCERNE

La présente Consigne de Navigabilité s'applique aux ULM DYN'AERO MCR tous types, tous numéros de série.

2. RAISONS

Un MCR ULC a été récemment accidenté au Royaume Uni suite à la perte de l'empennage horizontal. Cette perte est consécutive à la rupture de la ferrure d'attache de l'empennage.

L'objet de la présente consigne est d'imposer l'inspection et/ou le remplacement des ferrures d'attache de l'empennage, dans l'attente des conclusions de l'enquête, et de l'établissement d'une solution définitive, qui fera l'objet d'une révision de cette consigne.

3. ACTIONS IMPERATIVES ET DELAI D'APPLICATION

Sauf si déjà effectuées, les actions suivantes sont rendues impératives à compter de la date d'entrée en vigueur de cette CN :

3.1 Pour tous les appareils :

Avant tout prochain vol, appliquer la procédure d'inspection de la ferrure d'attache de l'empennage, pour vérification du type de ferrure et de son état, conformément au Bulletin Service DYN'AERO N° BS 08 B 0034. En cas d'endommagement de la ferrure, procéder à son remplacement conformément au Bulletin Service DYN'AERO N° BS 08 B 0034 avant tout prochain vol.

3.2 Pour tous les appareils équipés d'une ferrure d'attache de 4 mm de type « ferrure de réparation » :

Avant tout prochain vol, procéder à son remplacement par une ferrure en acier inoxydable conformément au Bulletin Service DYN'AERO N° BS 08 B 0034.

3.3 Pour tous les appareils :

Répéter l'inspection du 3.1 à chaque visite annuelle / 100 heures (à la première échéance atteinte).

Date : 13/02/2008

**DYN'AERO
ULM MCR**

2008-ULM-001

4. DATE D'ENTREE EN VIGUEUR :

Dès réception à compter du 13/02/2008.

5. REFERENCE :

Bulletin Service DYN'AERO : BS 08 B 0034 du 13/02/2008.
Toute révision ultérieure approuvée de ces BS est acceptable.

6. REMARQUE :

Pour les questions concernant le contenu technique des exigences de cette CN, contacter :

DYN'AERO - Bureau de la Navigabilité - Fax : +33 (0)3 80 35 60 63
ou

DGAC
DCS/NO/N.AG
50 rue Henry Farman
75720 PARIS Cedex 15
Fax: 01 58 09 43 47
"OISEAU Fonction - DCS/NO" oiseau.NO.DCS@aviation-civile.gouv.fr